

Fiche de préinscription

Dimanche 27 mai 2018

Fête des mères

GRILLE DE SALAIRE	Jusqu'à 2000€	2001€ à 3000€	3001€ à 4000€	4001€ à 5000€	5001€ et +
Agent	30€	35€	40€	43€	50€
Epoux (se) (Joindre copie livret de famille)	35€	40€	45€	50€	50€
ENFANT de l'agent De 4 à 11 ans jusqu'à la date d'anniversaire	15€	15€	20€	25€	25€
ENFANT de l'agent de 12 à 17 ans non révolus	25€	25€	25€	30€	30€
ENFANT de l'agent de 17 à 18 ans jusqu'à la date d'anniversaire	40€	45€	45€	48€	50€
Autres situations	63€				

Arrivée du paiement en Préfecture le 23 mai 2018 dernier délai

Pré inscription jusqu'à épuisement des places disponibles sous réserve du dossier complet :
 Fiche + éléments demandés + chèque, **au 23 mai 2018 dernier délai**. Pour ne pas alourdir le dispositif en place, la SRIAS ne fera pas de relance pour les pièces à fournir ni le paiement au téléphone et par mail **Toute demande incomplète ne sera pas examinée et l'inscription rejetée**

PROCEDURES D'INSCRIPTION

Pour bénéficier du tarif proposé par la SRIAS ci-dessous, veuillez faire parvenir :

- la copie du bulletin de salaire (agent) + copie du livret de famille si l'agent est accompagné à l'adresse mail suivante : srias.guadeloupe@gmail.com (uniquement à cette adresse)
- La fiche d'inscription bien renseignée + chèque à l'ordre de : **SOCIETE HOTELIERE DU CHABLAIS** à l'adresse postale suivante : **SRIAS** (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale)

SGAR Préfecture de la Région Guadeloupe 97100 Basse-Terre

Pour permettre à la SRIAS de joindre l'agent en cas de besoin veuillez remplir **toutes les rubriques**

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS			
Noms /prénom de l'agent		Administration	
INDICATIONS FAMILLE			
OBLIGATOIRE Adresse e-mail personnelle		personnel	
Adresse postale			
TARIF / GRILLE CI-DESSUS			
Noms /prénom de l'agent		€
Noms /prénom de l'époux (se) ou pacs		€
Nom & prénom de l'enfant de l'agent		Né(e) le€
Nom & prénom de l'enfant de l'agent		Né(e) le€
Nom & prénom de l'enfant de l'agent		Né(e) le€
Autres			
Nom /prénom		€
Nom /prénom		€
BANQUE		Paiement N° CHEQUE	MONTANT TOTAL€

RAPPEL : pour cette prestation aucun remboursement en cas de désistement. Le paiement doit se faire uniquement par chèque à l'ordre du prestataire qui figure sur la fiche : SOCIETE HOTELIERE DU CHABLAIS